

MON CO
MONTLUÇON
COMMUNAUTÉ

www.montlucon-communaute.com

Montluçon
Communauté

Commune de DESERTINES

Règlement graphique

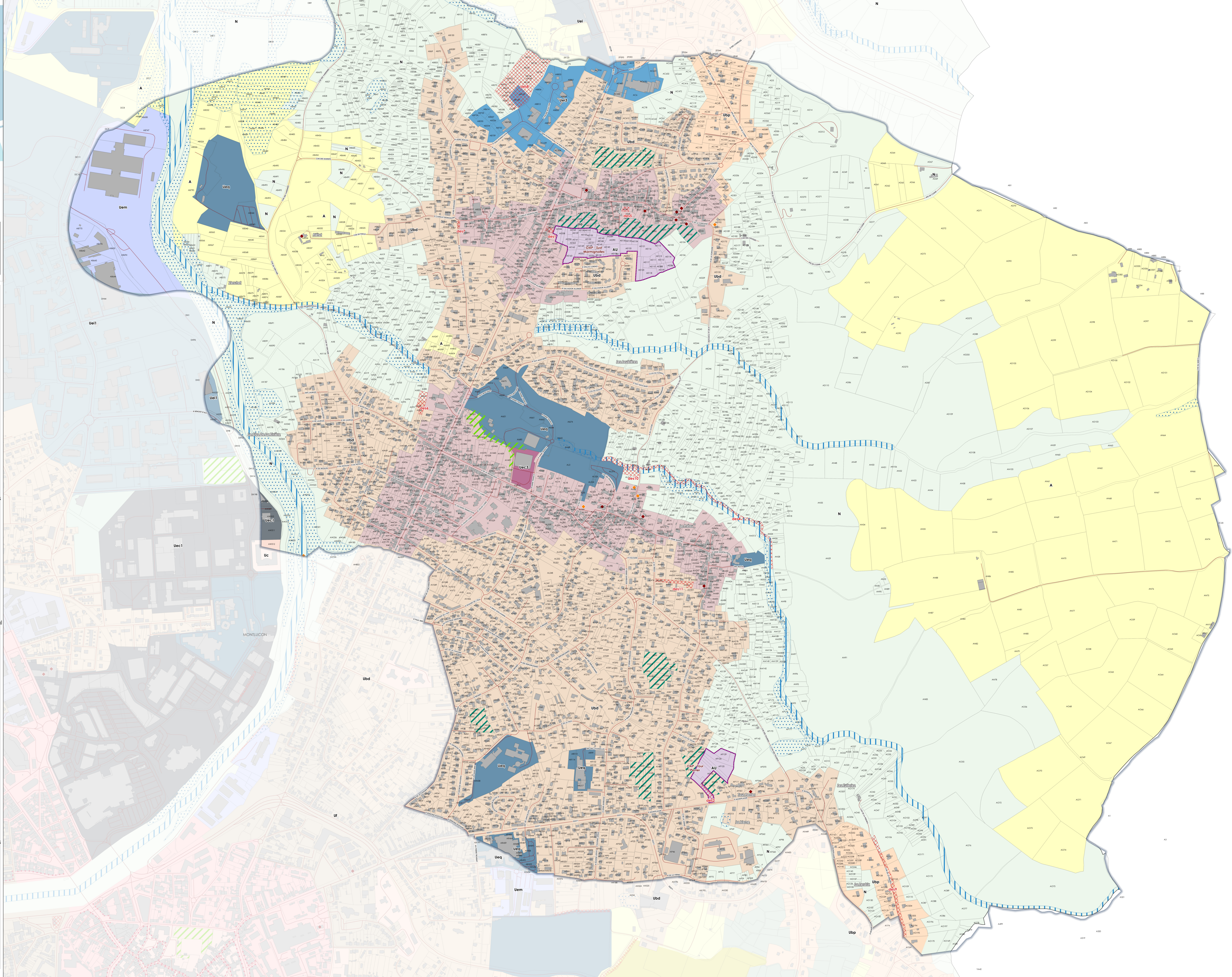
PLUi-H Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat Montluçon Communauté

Echelle : 1 / 4500 ème

Approbation du projet

25 novembre 2024

Numero	Libellé	Municipalité	Surface en m²
des1	Création d'accès à la zone AU	Commune de Désertines	433,43
des10	Aménagement d'espace public	Commune de Désertines	1500,56
des11	Élargissement de voie	Commune de Désertines	1460,11
des2	Création d'accès à la zone AU	Commune de Désertines	1060,76
des3	Création d'une continuité des chemins de randonnées	Commune de Désertines	843,17
des4	Création d'un chemin piéton	Commune de Désertines	6493,13
des5	Stationnement pour les riverains de la rue J.Besson et Cornelle	Commune de Désertines	349,31
des6	Construction des ateliers municipaux	Commune de Désertines	1789,81
des7	Élargissement de voie	Commune de Désertines	207,46
des8	Aménagement d'un cimetière paysager	Commune de Désertines	19144,35
des9	Élargissement de voie	Commune de Désertines	3463,98



PRESCRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles

- Arbres remarquables (art. L151-23 du C.U.)
- Bâtiments remarquables (art L151-19 du C.U.)
- Petits patrimoines (art L151-19 du C.U.)
- Mares (art L151-23 du C.U.)

Prescriptions linéaires

- Haut (art L151-23 du C.U.)
- Linéaire commercial ((art L151-16 du C.U.)

Prescriptions surfaciques

- Espaces Boisés Classés ((art L113-1 du C.U.)
- Emplacements réservés ((art L151-41 du C.U.)
- Espaces remarquables du paysage (art L151-23 du C.U.)
- Bois et bosquets (art L151-23 du C.U.)
- Bâtiment susceptible de changer de destination (art L151-11 du C.U.)
- Ensemble cohérent patrimonial ((art L151-19 du C.U.)
- Ripsylve (art L151-23 du C.U.)
- Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) (art L151-6 & L151-7 du C.U.)
- Zones humides (art L121-23 du C.U.)

Zonage

- AU : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AUei : Zone à urbaniser des futures zones d'activités économiques et d'équipement concernées par des OAP
- AUem1 : Zone à urbaniser des futures zones d'activités économiques et d'équipement concernées par des OAP
- AUem2 : Zone à urbaniser des futures zones d'activités économiques et d'équipement concernées par des OAP - Zone de la Loue
- A : Zone agricole
- Aeol : Zone agricole destinée à recevoir des installations éoliennes
- Agv : Zone agricole destinée à recevoir l'installation des gens du voyage
- Ap : Zone agricole à préserver pour des motifs paysagers et écologiques
- Apv : Zone agricole destinée à recevoir des installations photovoltaïques au sol
- N : Zone naturelle
- Np : Zone naturelle à préserver pour des motifs paysagers et écologiques
- Nc : Zone naturelle accueillant des carrières
- Ncab : Zone naturelle dédiée à la construction de cabanes et roulotte
- Ncab1 : Zone naturelle dédiée à la construction de cabanes et roulotte à Villebret
- Ncab2 : Zone naturelle dédiée à la construction de cabanes et roulotte du camping municipal de Mazarin
- Ne : Zone naturelle dédiée aux équipements
- Ne1 : Zone naturelle dédiée aux équipements de la piste de mini-racing
- Ngv : Zone naturelle destinée à recevoir l'installation des gens du voyage
- Nl : Zone naturelle à vocation de loisirs
- Nm : Zone naturelle mixte (activités, hébergement...)
- Nparc : Zone naturelle dédiée aux équipements
- Npv : Zone naturelle destinée à recevoir des installations photovoltaïques au sol
- Nsta : Zone naturelle dédiée à l'accueil de camping-car
- Ua : Zone urbaine de centralité
- Uaca : Zone urbaine de centre ancien de Montluçon
- Uacv : Zone urbaine de centre-ville de Montluçon
- Ubd : Zone urbaine d'habitat individuel dense majoritaire
- Ubp : Zone urbaine d'habitat pavillonnaire majoritaire
- Uc : Zone urbaine d'habitat collectif majoritaire
- Uec1 : Zone commerciale dont la taille est supérieure à 30 ha et dont le niveau d'offre correspond à une consommation exceptionnelle
- Uec2 : Zone commerciale dont le niveau d'offre permet un rayonnement à l'échelle communautaire
- Uec3 : Zone commerciale de proximité
- Uei : Zone d'activités à vocation industrielle
- Uei1 : Zone d'activités de niveau 1 définies dans le SCot
- Uei2 : Zone d'activités de niveau 2 définies dans le SCot
- Uei3 : Zone d'activités de niveau 3 définies dans le SCot
- Uei4 : Zone d'activité où le stockage et le dépôt de matériel à l'air libre est autorisé dans certaines conditions
- Uem : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- Uem1 : Zone d'activités économiques mixtes permettant à la fois l'accueil d'activités industrielles structurantes et l'accueil de commerces d'importance
- Ueq : Zone urbaine d'équipements publics
- Uf : Zone urbaine de faubourg
- Uh : Zone urbaine relative aux hameaux
- Uj : Zone urbaine d'activités touristiques et de loisirs
- Uj1 : Zone urbaine d'activités touristiques et de loisirs
- Uj2 : Zone urbaine d'activités touristiques et de loisirs

Autres

- Routes primaires (BD Topo IGN)
- Routes secondaires (BD Topo IGN)
- Bâtiments (DGFP - PCI Vecteur - Avril 2023)
- Limites cadastrales (DGFP - PCI Vecteur - Avril 2023)